

**Site classé**

Date de protection : 2 juin 1937 ~ Superficie : 2,3 ha

# Chapelle du Haut Saint-Pierre

Villers-Stoncourt

Situé à 25 kilomètres au sud-est de Metz, le Mont Saint Pierre est un point culminant du pays messin. D'une altitude de 325 mètres, son esplanade sommitale offre un point de vue à 360 degrés sur la campagne environnante, jusqu'au-delà de la frontière allemande. En son centre, une chapelle entourée de majestueux tilleuls côtoie un petit cimetière ancien.



Cette colline appartenait historiquement au Ban de Saint-Pierre, haut lieu païen siège d'une seigneurie lorraine enclavée au milieu des terres de l'évêché de Metz, qui fut finalement cédé au roi de France en 1718. Au VI<sup>ème</sup> siècle fut érigé un temple qui fut rattaché par la suite à l'abbaye des religieuses bénédictines de Saint-Pierre-aux-Nonnains, l'une des plus anciennes de Metz. Cette église fut détruite en 1854 et remplacée par une chapelle en 1865. Aujourd'hui un mémorial, en forme de croix de Lorraine, statue à l'extrémité ouest du sommet, en l'honneur de tous les combattants de la seconde Guerre Mondiale.



Vieux tilleul à proximité de la chapelle



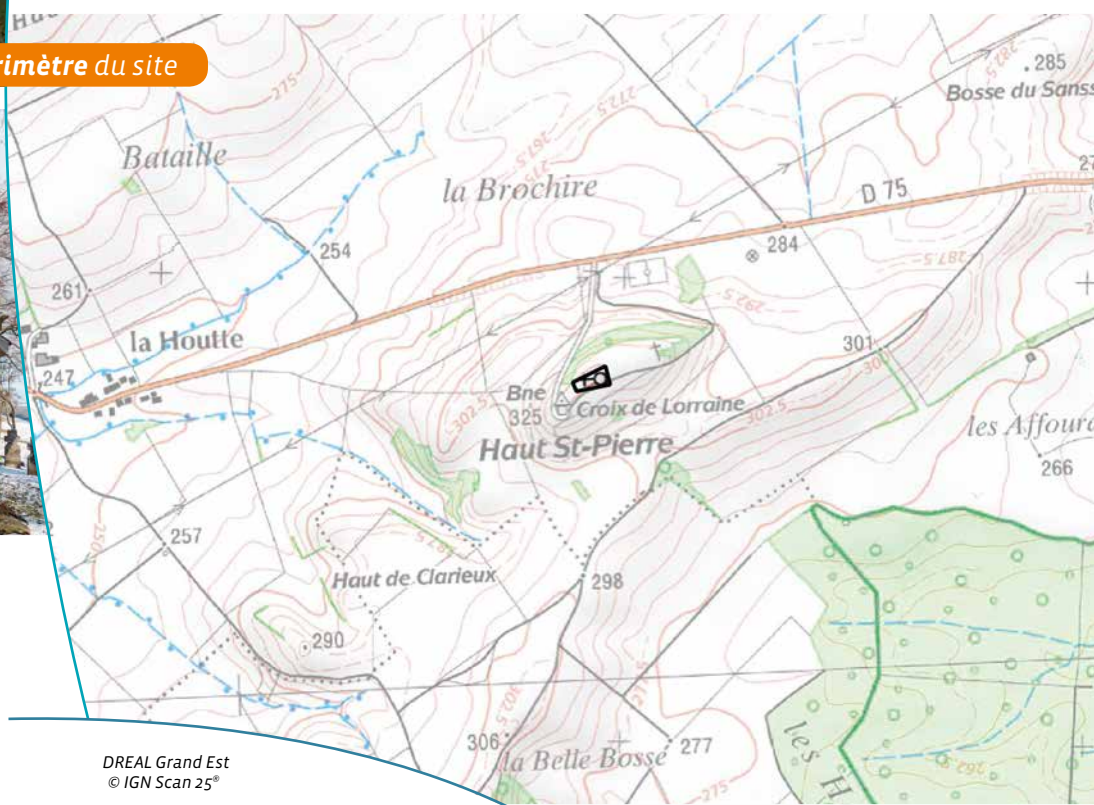
Vue sur la chapelle et les arbres qui l'entourent

## Critères de classement

→ Artistique, historique, scientifique pittoresque et légendaire



# Chapelle du Haut Saint-Pierre



Périmètre du site

- 1 ~ Vue sur la chapelle et les arbres qui l'entourent
- 2 ~ Autel
- 3 ~ La chapelle, les tilleuls qui l'encadrent et le petit cimetière attenant
- 4 ~ La petite chapelle dédiée à Saint-Pierre

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

200 m

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Néant

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63